



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FEVRIER 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 25 REPRESENTES : 04</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 31 janvier 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 28 mars 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentées : Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Sophie BIBAL ayant donné pouvoir à Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU et Mme Marie-Thérèse BERGERET ayant donné pouvoir à Mme Françoise VIGUET-CARRIN.</i></p>
--	---

Délibération n°11

Rapporteur : M. Umberto DIMASTROMATTEO

Objet : Maintenance et réparation de la Vidéoprotection de la Commune d'UGINE – Autorisation de signature des marchés

Le Contrat de Performance Energétique (CPE) qui incluait les prestations de maintenance, d'exploitation, et de renouvellement des ouvrages et équipements d'éclairage public ainsi que de vidéoprotection arrive à échéance le 19 février 2023.

La Commune n'a pas souhaité renouveler ce type de contrat. Aussi, il a été décidé de conclure des marchés de prestations de maintenance et réparation du système de vidéoprotection.

Aussi, conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 1 du Code de la Commande Publique (CCP), une consultation a été lancée le 10 novembre 2022 selon la procédure adaptée avec publication d'un avis d'appel public à la concurrence via le profil acheteur de la Commune et parution dans un journal d'annonces légales.

La maintenance préventive (poste1) fait l'objet d'un marché ordinaire à prix forfaitaire et la maintenance corrective fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande avec maximum. La durée du contrat est d'une année, renouvelable deux fois.

Les entreprises intéressées par ce projet ont été invitées à déposer leur offre dématérialisée pour le 14 décembre 2022.

Suite à l'ouverture des plis et de l'analyse des offres, conformément aux dispositions du règlement de consultation des négociations ont été engagées.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés aux conditions financières suivantes :

Entreprise SARL JAGER BT :
Poste 1 – Maintenance préventive :
Pour un montant de 12 496€ HT

Poste 2 – maintenant corrective :
Pour un montant maximum annuel de 20 000€ HT

La commission « Achats » a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 26 voix pour et 3 oppositions (M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT—BOUCHET) :

- ***Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les marchés concernant les prestations de maintenance et réparation de la vidéoprotection de la ville d'UGINE selon les conditions financières citées ci-dessus.***
- ***Autorise M. le Maire ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230206-20230206_DE11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Publication : 10/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

